

de Schoulbuet

Informationsblat vun der Gemeng Stengefort
N° 8 / Rentrée scolaire 2013/2014



COMMUNE DE
STEINFORT

Sommaire

Les organes de l'École - p. 1 / Les titulaires de classe - p. 2 / Les effectifs de classe - p. 3 / Informations utiles - p. 4-7 /
Horaires de classe - p. 8 / Règles de vie en commun - p. 9 / Infos - p. 10-12 / Elections représentants des parents d'élèves - p. 13-16 /
Illustrations - p. 17 / Actualités p. 18-21 / Transport scolaire - p.22-23 / LASEP Steinfort - p. 24 /
Vacances & congés scolaires, annuaire téléphonique - couverture





Edité par l'Administration communale de Steinfort
Service des Relations Publiques
B.P. 42 • L-8401 Steinfort
Tel: 399 313-214 yves.cruchten@steinfort.lu
en collaboration avec le comité d'école.

A l'instar des années précédentes, nous aimerions vous fournir avec la présente édition du «Schoulbuet 2013» toutes les informations qui pourraient vous être utiles pour accompagner vos enfants durant l'année scolaire 2013/2014.

Numéros de téléphone et adresses des différents bâtiments scolaires:

Cycle I - Précoce

STEINFORT (Maison Relais) 399 313-360
7B, rue de Hagen L-8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 47
7, rue du Parc L-8380

Cycle I - Préscolaire

STEINFORT 39 87 57
rue du Cimetière L-8413

STEINFORT (Maison Relais) 399 313-337
7b, rue de Hagen L-8421

KLEINBETTINGEN 26 10 89 46
7, rue du Parc L-8380

HAGEN 39 60 61
rue de l'École L-8367

Cycles II-IV - Primaire

STEINFORT
rue de Kleinbettingen L-8436

Bâtiment primaire: 399 313-300
Fax 399 313-930

Bâtiment complémentaire: 399 313-310
Fax 399 313-931

KLEINBETTINGEN
rue de la Gare L-8380 39 92 70
Fax 39 56 54

HAGEN
rue de l'École L-8367 39 85 93
Fax 26 30 59 93

Autres

Piscine 399 313-400
Hall Sportif 399 313-410

Maison Relais
STEINFORT 399 313-380
7b, rue de Hagen L-8421

Inspectorat

Madame GREISCH Marie-Paule, Inspectrice
Bureau régional Centre - Betrange

17A, rte de Longwy Tél: 26 44 62-50
L-8080 Bertrange Fax: 26 44 62-51
secretariat.centre-betrangle@inspectorat-men.lu

L'école fondamentale de Steinfort sur internet:

www.schoul-stengefort.lu

Adresse email: **primaire.steinfort@ecole.lu**



Adresse postale:

Ecole Fondamentale Steinfort
B.P. 31
L-8401 Steinfort

Les différents organes de l'Ecole fondamentale de Steinfort

Le Comité d'Ecole

Les membres du Comité d'Ecole, élus par et parmi les membres du personnel de l'école

Président

KOHNEN Christian

Secrétaire et représentant des enseignants surnuméraires

BECHET Raphaël

Représentant du Cycle I (précoce et préscolaire)

BACKES Cynthia

Représentant de Kleinbettingen

DIEDERICH Marie-Jeanne

Représentant de Hagen

WEYDERT-SCHOLER Monique

Représentants de Steinfort

LANG Caroline

ROLLIN Nathalie

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq ans (de 2009 à 2014). Le Comité d'École est l'organe appelé à assurer la gestion de l'école sous la tutelle des autorités communales et nationales. La mission du Comité d'École est e.a. d'assurer ensemble avec l'inspecteur et les autorités communales l'organisation et la gestion de l'École fondamentale et le partenariat avec les parents d'élèves.



Le Comité d'École de la Commune de Steinfort est membre de la Fédération des Comités d'école et de Cogestion du Luxembourg (FCECL), association ayant e.a. les missions suivantes:

- établir une concertation et une coopération étroites et permanentes entre les comités pour étudier et traiter de toutes les questions qui intéressent leur fonctionnement, leurs missions et leurs relations avec les autorités et pouvoirs publics;
- être l'interlocuteur, en tant qu'organe représentatif des comités, des communes et du gouvernement ainsi que des autres partenaires pour les questions touchant les objectifs et missions ainsi que le fonctionnement;
- formuler des avis sur des projets législatifs et réglementaires concernant les comités;
- promouvoir la coopération entre les écoles;
- promouvoir, soutenir et défendre le principe de la cogestion;
- faciliter aux membres des comités l'exercice de leur fonction par la formation et par l'information;
- défendre les intérêts des comités et assurer la protection de leurs droits par des mesures et des interventions appropriées;

Comme par le passé, **le titulaire de classe** et les enseignants intervenants assurant l'encadrement scolaire des élèves resteront les premiers interlocuteurs des parents pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

Enseignants chargés de différentes missions:

Délégués à la Commission scolaire:

DIEDERICH Marie-Jeanne et KOHNEN Christian

Délégués à la sécurité dans l'école:

ROLLIN Nathalie et BECHET Raphaël

Responsables de la médiathèque scolaire:

RAUCHS-CLEMENS Danielle et ROLLIN Nathalie

Responsables du matériel informatique:

KOHNEN Christian et ROLLINGER Jean-Paul

Responsable « LASEP »

RAUCHS Jhang

(Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire)

Coordinateurs de cycles:

(assurant la coopération entre les membres des équipes pédagogiques)

cycle I BACKES Cynthia / HULTEN Bernadette

cycle II ROLLIN Nathalie

cycle III ROLLINGER Nathalie

cycle IV ROLLINGER Jean-Paul

La commission scolaire communale

Président: M. Jean-Marie Wirth, bourgmestre

Membres proposés par le Conseil communal:

Mme Corinne Theis, M. Raymond Winandy,

Mme Mireille Erpelding, Mme Isabelle Schmit

Représentants du personnel de l'École fondamentale:

Mme Marie-Jeanne DIEDERICH, institutrice

M. Christian KOHNEN, instituteur

Représentants des parents d'élèves à l'école:

Mme Patrice MULLER, épouse SCHMIT

Mme Sandra FANDEL, épouse KRACK

Secrétaire: M. Michel CLEMEN

Depuis la rentrée en septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, sont organisées en 4 cycles d'apprentissage. Le premier cycle est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans. L'organisation en cycles revient à certifier chaque 2^e année que l'élève possède les compétences requises pour avancer au cycle suivant.

Les parents désireux de s'informer plus amplement sur l'organisation de l'enseignement fondamental peuvent consulter le site internet du Ministère de l'Education Nationale: www.men.lu



Titulaires de classe

Cycle I - (Précoce)

Précoce à Steinfurt

Institutrice BARTHELEMY Carole
Éducatrices MANGEN Anne / MEYERS Sonja

Précoce à Kleinbettingen

Institutrices ARNOLD Michèle / FRIEDEN Lynn
Éducatrice CALDERONI Tanja

Cycle I - (Préscolaire)

Classes à Steinfurt

rue du Cimetière ÖZEN Sema
rue du Cimetière HOFFMANN Steffi
Steinfurt-Maison Relais BACKES Cynthia
Steinfurt-Maison Relais HULTEN Bernadette

Classe à Hagen WEYDERT- SCHOLER Monique

Classe à Kleinbettingen MULLER Joëlle

Enseignant intervenant STOOS Nadine

Cycles II à IV - (Primaire)

Classes à Hagen

Cycle 2.1 RIVOLDINI Carmen
Cycle 2.2 KABER Danièle

Classes à Kleinbettingen

Cycle 3.1 RIES-SCHAUS Carole
Cycle 3.2 ROBEN Xavier

Cycle 4.1 MOES Nadine
Cycle 4.2 DIEDERICH Marie-Jeanne

Classes à Steinfurt

Cycle 2.1 BAUSTERT Nadine
Cycle 2.1 SCHERER Andrée
Cycle 2.2 ROLLIN Nathalie
Cycle 2.2 LANG Caroline

Cycle 3.1 ROLLINGER Nathalie
Cycle 3.1 OEHMEN Sacha
Cycle 3.2 BIVER Gaby
Cycle 3.2 VANDEWALLE Michèle

Cycle 4.1 ROLLINGER Jean-Paul
Cycle 4.1 KOHNEN Christian / MATTERN Joëlle
Cycle 4.2 RAUCHS-CLEMENS Danielle
Cycle 4.2 RAUCHS Jhang

Instituteurs intervenants

BECHET Raphaël
BERTEMES Serge
KOMES Jackie
MALLINGER Kai
MATTERN Joëlle
SCHMIT Paule
WEYNANDS Marita (cours d'éducation morale et sociale)
WOLTER Claude

Enseignant intervenant chargé de différentes branches

LINSTER-THEIN Susy

Remplaçant permanent

SCHABER Renée

Cours d'accueil

RAUCHS Anouk

Enseignants de religion

FEIEREISEN Thierry (Steinfurt)
LUCAS Patrick (Hagen/Kleinbettingen)



Effectifs de classe

Elèves fréquentant le CYCLE I.1 (1^{ère} année préscolaire)

Steinfort

Mme BACKES Cynthia

Maison Relais (7b, rue de Hagen): BATISTA Tania, DELHALT Lisa, FLAMMANG Fynn, HOLTZ Moran, LEFÈVRE Chloé, MARX Konstantin, SCHMIT Cyril, WAGENER Patrick.

Mme HULTEN Bernadette

Maison Relais (7b, rue de Hagen): COLLETTE Samuel Tom, DE LEEUW Ben, JANECO SIMOES David, MELCHIOR Lysa, MORIZOT Maëva, NKANA Wilfried, SAWASDEE Siam Thotsaphon, ZEYEN Alexia.

Mme ÖZEN Sema

Rue du cimetière: BARNICH Charlotte, GELZ Nathan Léo, MASTROPAOLO WAMPACH Lana Domenica, MAVER Leane, MURIC Ajeta, SCHLEY Leonard, SILVA AMORIM Daniela, WIES Nicholas Christopher, FERREIRA PINTO Enzo.

Mme HOFFMANN Steffi

Rue du cimetière: BIERRY Chloé, DOS SANTOS Jason, FEHLEN PEREIRA Dawson, FISCHBACH Maurice, HEIL Joya, HUSSON Mara, LORANG Emma, PISARSKIS Paulius, WINANDY Mia Celina.

Hagen

Mme WEYDERT-SCHOLER Monique

Rue de l'École: BEN DHIAB Nermin, BEN DHIAB Sherine, GIROTTI Keanu, KRUMMES Mathis, PRAYAGSING Ryan, RIBEIRO MARTINS Andrea.

Kleinbettingen

Mme MULLER Joëlle

Rue du Parc: BACKES Johanna, CIGRANG Julie, GRANDE PALACIO Carmen, FEYDER Luisa, HOLLYWOOD Jonah, MAZIUKIEWICZ Marcel, MORBIDELLI Stella, RIES Louis, VIDEIRA Victoria, ZAPPITELLI Alex.

Elèves fréquentant le CYCLE II.1 (1^{ère} année d'études primaires)

Steinfort

Mme BAUSTERT Nadine

BECKMANN-MARTINS Valéra, BERENS Catherine, BIVER Noa, BRAAS Anne-Marie, CURCI Gioia, D'ANDRÉA Richard, DE VREESE Lyana, DONVEN Charlie, FRÉDÉRIC Enzo, LOPES CARVALHO Lucas, LOPES CORDEIRO Rodrigo, NICLOU Céline, PADJAN Luana, PRUD'HOMME Daniel Kayl, SCHONKERT Catharina.

Mme SCHERER Andrée

CASTRO Loan, DEBESAY Meron Alem, GOMES DUARTE Rafaël, GONCALVES VALE Gonçalo, LOPES Bryan, LOPES DE SOUSA André Manuel, LUCAS DI SABATINO Letizia, MAZZUCCHI Lilou, MERGEN Mia, NUNES LOUREIRO Ricardo, VAN KAUVENBERGH Delia, VAN KAUVENBERGH Leonie, WAMPACH Laura.

Hagen

Mme RIVOLDINI Carmen

DIAS DA COSTA Tomas, KETTELS Cédric, LENOBLE Benjamin, LEPAMABILA Délice, LUDOVICY Fiona, MALGET Kati, MARGUE Arthur, RAMALHO Aleksander, RODRIGUES Naika, RODRIGUES MARTINS Ricardo, VIDEIRA Chiara, VIEIRA VELOSO David, WEISS Kilian.

Répartition des élèves par cycle:

Cycle I	132 élèves
Cycle II	87 élèves
Cycle III	92 élèves
Cycle IV	78 élèves
Total:	389 élèves



1) Cycle I (Éducation précoce)

1. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2013 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

2. Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionnera de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 16h00 heures le lundi, mercredi et vendredi.

Le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h30 et 9h00, l'après-midi entre 13h50 et 14h00. Le moment du départ est prévu le matin entre 11h30 et 11h55 (lundi, mercredi, vendredi) resp. 12h30 (mardi et jeudi), l'après-midi entre 16h00 et 16h10.

3. L'Éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire.

Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives.

L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.



2) Obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question. Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.

3) Cycle I (Éducation préscolaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre 2013 doit suivre l'éducation préscolaire. L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'éducation préscolaire. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés. Les activités de l'éducation préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.

4) Cycles II-IV (Enseignement primaire)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1er septembre 2013 doit suivre l'enseignement primaire. L'école primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, il est indispensable de leur ordonner des devoirs à domicile et de les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.



5) Cours d'éducation morale & sociale, cours d'instruction religieuse & morale

Les parents ont inscrit leurs enfants soit à l'éducation morale et sociale, soit au cours d'instruction religieuse et morale pour l'année scolaire 2013/2014.

Ce choix de cours ne pourra être modifié au cours de l'année scolaire.

6) Natation et éducation physique

Tous les élèves suivront les cours d'éducation physique et les élèves des cycles II à IV le cours de natation. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical.

Pour les cours d'éducation physique, les enseignants des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

7) Absences et dispenses

Lorsqu'un élève manque ponctuellement les cours (pour cause de maladie ou autre raison valable), les parents doivent informer sans délai le titulaire de classe de leur enfant et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse écrite.

Un certificat médical obligatoire est à transmettre au titulaire de classe, au plus tard le troisième jour d'absence. Aucune absence n'est tolérée si elle n'est pas dûment motivée et appuyée de pièces justificatives. Toute absence injustifiée est signalée au président du comité d'école qui en informera le bourgmestre.

Lorsque le collège des bourgmestre et échevins informé par le président du comité d'école constate une infraction aux dispositions légales en vigueur, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues.

Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille.

Des dispenses de fréquentation scolaire peuvent être accordées sur demande écrite et dûment motivée des parents. Elles sont accordées:

- 1) par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
- 2) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

En cas de départ en vacances, aucune dispense de fréquentation des cours ne sera accordée.

Sauf autorisation du/de la ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

8) Consultations pour parents

Chaque enseignant se tiendra à la disposition des parents pour consultations. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1^{er} trimestre vous sera communiquée par l'enseignant de votre enfant.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.

Radio, Handy a co
kommen an der
Schoul net a Fro!



9) Pas de téléphones portables dans les écoles

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est strictement interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

10) Livres scolaires

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale.

11) Fiche médicale

Au début de l'année scolaire chaque titulaire de classe distribuera une fiche médicale à ses élèves. Cette fiche médicale reprend les informations importantes sur l'état de santé de votre enfant. Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous demandons de la remplir et de la remettre au titulaire de classe. Une copie sera mise à disposition de tous les enseignants intervenants faisant partie de l'équipe pédagogique, notamment le personnel chargé des cours d'éducation physique et sportive et de la natation. Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité.

12) Aide aux devoirs à domicile

L'inscription à l'aide aux devoirs à domicile se fera après la rentrée scolaire en septembre sur avis du titulaire de classe en concertation avec les responsables de la Maison Relais et avec l'accord des parents. Les enfants qui n'auront besoin que d'un accueil devront être inscrits à la Maison Relais.

13) Médecine scolaire

L'état de santé des écoliers est surveillé par la Ligue Médico-Sociale. Cette équipe fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire désigné par la commune. Le personnel de la Ligue Médico-Sociale, en collaboration avec la Commune, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Éducation nationale organise en parallèle aux tests, mesures de dépistage et examens médicaux, des activités de promotion de la santé et d'action sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental. Les examens médicaux sont fixés par les dispositions du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire.

Le médecin scolaire n'offre pas de traitement médical. Les parents seront informés par écrit lorsqu'un contrôle médical supplémentaire de leur enfant s'avère nécessaire.

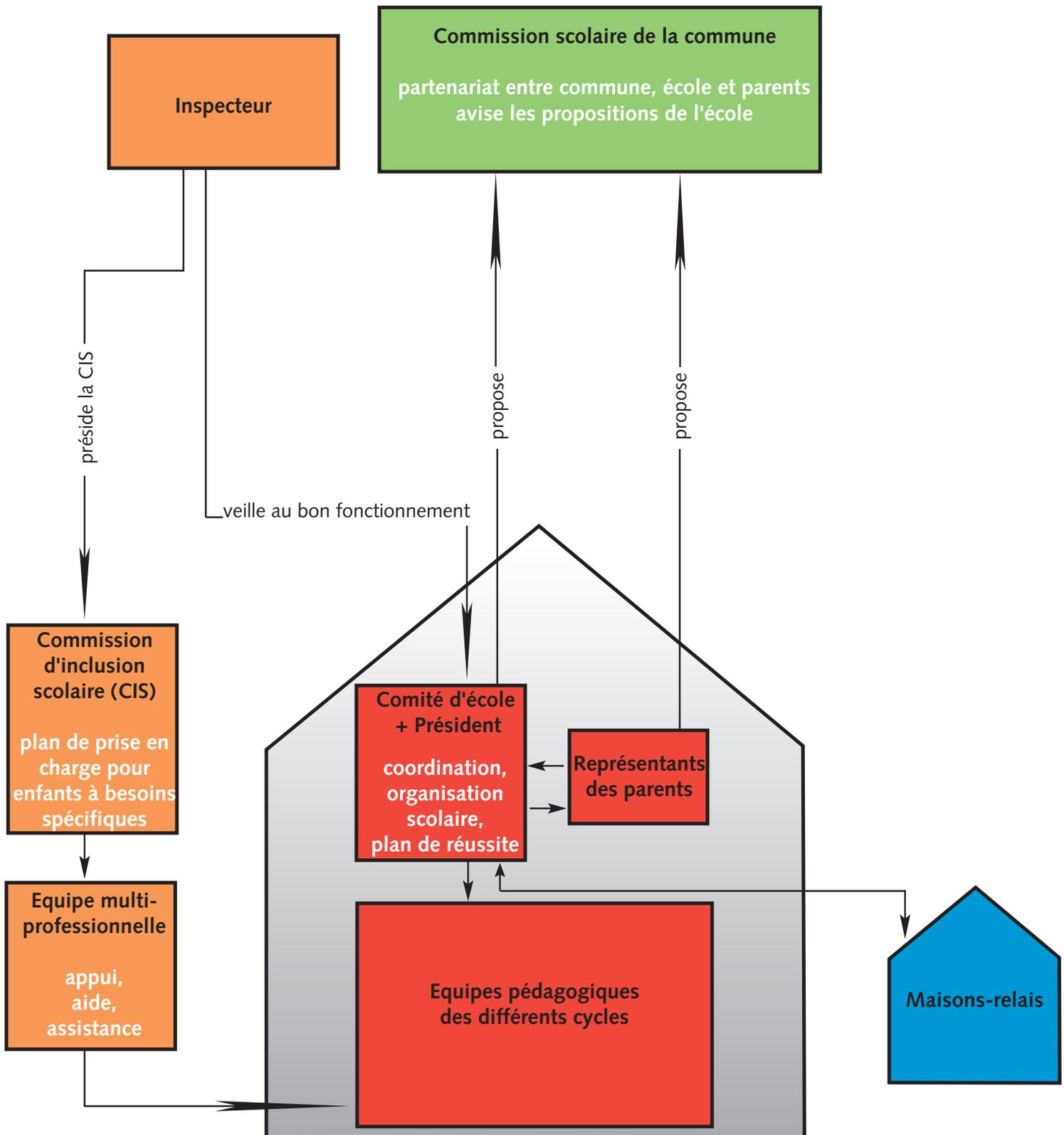
L'équipe de la Ligue Médico-Sociale est à la disposition des enfants, parents et enseignants pour toute question ayant trait à la santé et à l'intégration scolaire et sociale de l'enfant. Elle collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec le personnel enseignant, l'inspectorat, la commission d'inclusion scolaire (CIS), les équipes multiprofessionnelles et tout autre service ayant le maintien et la surveillance du bien-être des enfants dans ses attributions.



Pour des besoins spécifiques comme la dyslexie, l'hyperactivité ou un handicap, l'instituteur peut demander l'aide des spécialistes de l'équipe multiprofessionnelle: psychomotriciens, psychologues, éducateurs, pédagogues curatifs etc. Les aides nécessaires sont allouées par une commission appelée Commission d'inclusion scolaire composée d'un inspecteur, d'experts de l'équipe multiprofessionnelle et, le cas échéant, d'un médecin et d'une assistante sociale. La commission d'inclusion scolaire établit un diagnostic des besoins spécifiques de votre enfant et propose une prise en charge individualisée. Dans ce cas, un membre de la commission est désigné pour être l'interlocuteur des parents. La Commission ne prend aucune décision sans l'accord des parents.



Organigramme



Rentrée des classes 2013-2014

L'année scolaire 2013/2014 commencera avec une journée de classe entière (de 8 à 11:50h et de 14 à 16h). À 8 heures les élèves seront accueillis par leur titulaire de classe et l'horaire normal des cours 2013/2014 commencera à 10 heures.

La cantine scolaire et les services de la Maison Relais fonctionneront dès le premier jour de classe.

Horaires des classes du cycle I

Tous les jours de 8h00 à 11h45, les après-midi du lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h00.

Attention, pour des raisons de transport scolaire, les cours de l'éducation préscolaire des classes dans le bâtiment de la Maison Relais commenceront le matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

Horaires scolaires 2013-2014 des cycles II à IV

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55
8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45
10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55
10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50
	11h45-12h35		11h45-12h35	
14h00-14h55		14h00-14h55		14h00-14h55
15h05-16h00		15h05-16h00		15h05-16h00

Surveillance et sécurité

Une surveillance est assurée par un(e) enseignant(e) délégué(e) 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans l'enceinte scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7h50 et 13h50 avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments au début des cours.

Après ces 10 minutes de surveillance après la fin des cours, les élèves doivent être impérativement repris par leur famille ou une tierce personne. Il est à souligner que les parents sont alors responsables de leurs enfants non repris. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter des élèves dans leur voiture privée. Un enfant qui n'est pas repris après l'école pourra être confié aux autorités policières.



REGLES DE LA VIE EN COMMUN A L'ECOLE (SCHULREGELN)

Les élèves doivent se conformer aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre, de la discipline et de la sécurité et faire preuve de politesse et de bonne tenue tant à l'intérieur qu'au dehors de l'école. Une ambiance propice au travail et une vie en groupe réussie demandent des règles de conduite définies. La politesse, les bonnes manières et la ponctualité sont indispensables pour le bon fonctionnement de la vie à l'école.

Dans le cadre du PRS (Plan de Réussite Scolaire) de l'École Fondamentale de Steinfurt, un règlement d'ordre intérieur a été développé pendant l'année scolaire 2011/2012 et mis en place en septembre 2012.

Ce règlement d'ordre interne est le résultat d'un accord de tous les partenaires de l'école.

REGELN:

allgemein

- keine Gewalt
- kein Mobbing
- Respekt, Höflichkeit und Hilfsbereitschaft
- allen Lehrerinnen und Lehrern gehorchen
- keine gefährlichen Gegenstände mitbringen (Messer, Knallfrösche, Feuerzeug)
- sich an die Busregeln halten

in den Gebäuden (Flur & Treppen)

- Respekt (kein Gedrängel, kein Geschrei)
- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Kleider respektieren
- nicht am Geländer turnen
- beim Saalwechsel ruhig durch den Flur gehen
- während der Schulzeit ruhig und langsam durch die Schulgebäude gehen

Toiletten & Waschbecken

- sauber halten
- nicht als Spielplatz benutzen

Schulhof

- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Respekt einer gegenüber dem anderen
- keine Raufereien
- nicht auf die Bäume klettern oder Pflanzen abreißen
- den Pausenhof nicht verlassen
- vor der Schulzeit und in den Pausen nicht mit Rollschuhen, Rollerblades, Heelys, Skateboard, Fahrrad usw. fahren

RÈGLES:

en général

- pas de violence
- pas de mobbing
- respect, courtoisie et esprit d'entraide
- obéir à toutes les institutrices et instituteurs
- ne pas amener d'objets dangereux (couteau, pétards, briquet)
- respecter les règles du transport scolaire

à l'intérieur des bâtiments (escaliers & corridors)

- respect (pas de bousculades, pas de criaileries)
- ne pas jeter des déchets par terre
- respecter les vêtements
- ne pas rôder sur les rampes d'escalier
- marcher silencieusement en changeant de salle de classe
- pendant la durée des cours marcher lentement et silencieusement à l'intérieur des bâtiments scolaires

toilettes & lavabos

- tenir propre
- ne pas jouer dans les toilettes

cour de récréation

- ne pas jeter des déchets par terre
- respect les uns envers les autres
- pas de bagarres
- ne pas grimper sur les arbres et arracher des plantes
- ne pas quitter la cour de récréation
- ne pas rouler à patins à roulettes, avec des rollerblades, des Heelys, un skateboard, à vélo etc. avant le début des



Pour des raisons évidentes de sécurité et pour éviter d'éventuels conflits, il est strictement interdit d'apporter des pistolets en plastique et tout autre jouet de ce type à l'école. Les couteaux, les armes et les «armes-jouets» ne sont pas admis à l'école. En cas de non respect, l'instrument sera confisqué et les autorités seront averties d'office. Les jeux brutaux et les bousculades sont interdits, de même que le jet de projectiles et de boules de neige.



Messer a
Pistoul
gehéieren net
an d'Schoul!



Les (nouvelles) modalités d'évaluation des élèves

Sur décision de l'équipe pédagogique prise au cours du cycle, un élève peut passer une année supplémentaire au sein du cycle afin de lui permettre d'atteindre les objectifs définis pour la fin du cycle. La durée totale du séjour d'un élève dans les trois cycles qui correspondent à l'enseignement primaire ne peut pas excéder huit années.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année. Si l'élève a fréquenté une classe d'éducation précoce au premier cycle, la décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise

ni avant le premier trimestre de la troisième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de l'inspecteur d'arrondissement qui statue endéans un mois.

Le passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique

En 2012-2013, les premiers élèves évalués à l'aide des bilans intermédiaires et des bilans de fin de cycle ont été orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire ou secondaire technique.

L'objectif de la procédure d'orientation reste inchangé: réunir des informations nuancées sur les compétences et le potentiel d'apprentissage de chaque élève pour l'orienter vers la voie de formation (7^e ES, 7^e EST ou 7^e préparatoire) qui lui offrira les meilleures chances de réussite au lycée.

La procédure révisée maintient les grandes lignes de celle en vigueur depuis 1996.

L'avis du titulaire ainsi que l'avis des parents sont deux éléments qui sont à la base de la décision d'orientation formulée par le conseil d'orientation.

Les changements appliqués à partir de l'année scolaire 2012-2013 se résument comme suit :

1. Les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle ont remplacé les bulletins à notes chiffrées comme outils d'évaluation utilisés dans le cadre de la procédure d'orientation.
2. Au cycle 4.2., le titulaire de classe et les parents discutent les perspectives d'orientation de l'élève lors des échanges individuels qui ont lieu chaque trimestre.
3. Des épreuves communes, nationales évaluent où l'élève se situe par rapport aux socles de compétences définis pour la fin d'un cycle.

Au niveau de chaque école est créé un conseil d'orientation, présidé par l'inspecteur d'arrondissement concerné. Il se compose du titulaire de classe, d'un professeur de l'enseignement secondaire et d'un professeur ou d'un instituteur de l'enseignement secondaire technique. Si les parents ont opté pour des tests psychologiques, le psychologue participe au conseil d'orientation avec voix consultative.



Le partenariat avec les parents

Ce partenariat se concrétise en plusieurs temps et à différents niveaux:

Au niveau de la classe, le partenariat se concrétise e.a. par la disponibilité des enseignants pour informer et dialoguer avec les parents de leurs élèves.

Au niveau de l'école, le partenariat se concrétise par les représentants des parents d'élèves (à élire par et parmi les parents d'élèves de l'EF Steinfort voir pages 13-16)

Les représentants des parents des élèves écoutent et soutiennent tous les parents qui en font la demande.

De plus les représentants des parents d'élèves:

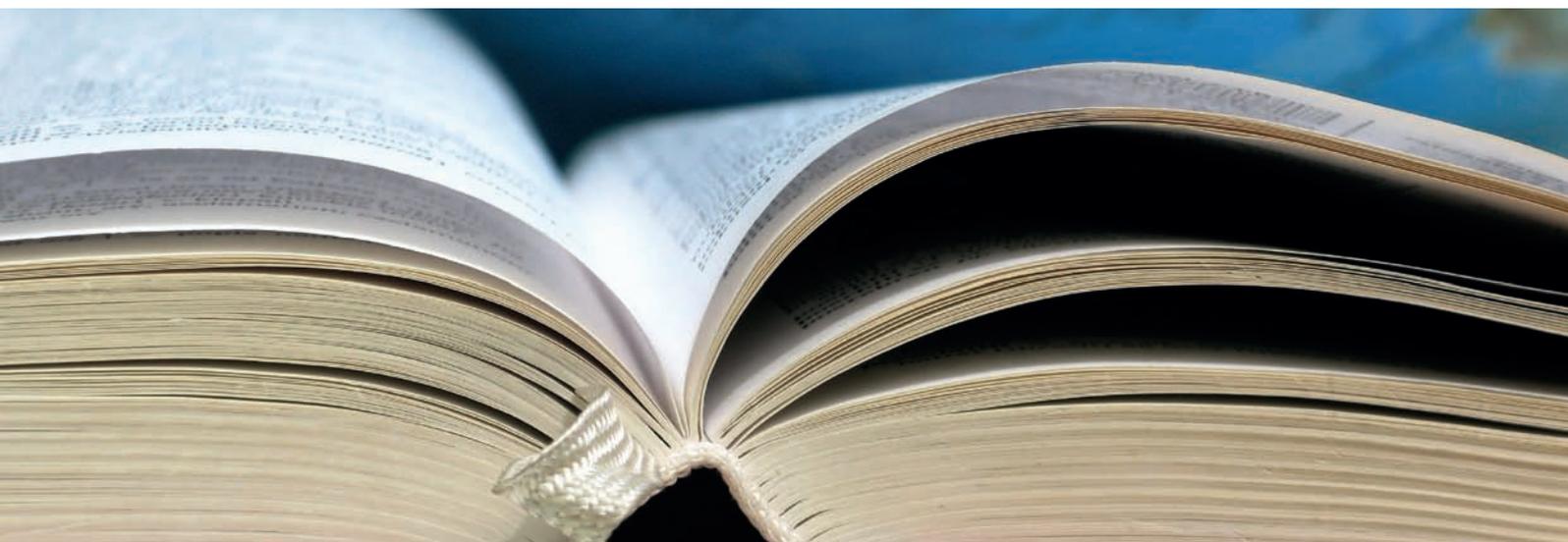
- informent les autres parents des différentes activités qu'ils mènent et des réflexions auxquelles ils participent.
- se réunissent régulièrement avec le président et le comité d'école et participent à la mise en œuvre du plan de réussite scolaire (PRS).
- organisent des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire;
- font des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation scolaire et la vie à l'école.

Le **jeudi 24 octobre 2013** seront organisées à nouveau les élections des représentants des parents d'élèves à l'école pour un mandat de deux années scolaires (2013-2015). Tous les parents de l'école fondamentale Steinfort recevront un courrier y relatif de la part du président du comité d'école trois semaines avant les élections.

Dispositions relatives aux dispenses de fréquentation scolaire généralisées en cas d'intempéries

En cas d'intempéries, comme lors d'un cas de force majeure, les autorités communales peuvent dispenser des cours les élèves fréquentant l'enseignement fondamental, tout en rappelant aux parents concernés qu'un service d'accueil et de prise en charge des élèves est garanti par le personnel des écoles.

Dans ce cas, les parents d'élèves seront informés par le recours à l'annonce des décisions prises par voie radiophonique et par la mise en place d'une permanence téléphonique communale (**tél: 399313-301**), soit encore par le site internet de l'école: **www.schoul-stengefort.lu**.



Plan de réussite scolaire (PRS)

Le PRS est un instrument favorisant le développement scolaire. Ainsi, il renvoie « aux objectifs et aux actions déterminés en vue d'augmenter la qualité scolaire et des apprentissages dans une école » (article 2 de la loi du 6 février 2009 portant réforme de l'enseignement fondamental).

Dans chaque école fondamentale, un plan de réussite scolaire (PRS) fut élaboré par le comité d'école en concertation avec les partenaires et les autorités scolaires. Ce plan de réussite porte sur une durée de quatre années et précise les objectifs visés par l'école, les actions à engager, les ressources à mobiliser, les échéanciers à respecter et les critères ainsi que les modalités d'évaluation envisagés. Il a été soumis pour approbation au conseil communal et fait partie intégrante de l'organisation scolaire.

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PRS se situent dans les domaines d'intervention suivants: l'organisation des apprentissages à l'intérieur des classes ou entre les différentes classes et l'encadrement des élèves et des activités périscolaires appartenant à une sphère plus large, à savoir, la vie en communauté.

À des intervalles réguliers, toutes les écoles sont tenues de rendre compte à l'Agence de qualité pour le développement scolaire de leurs progrès et d'adapter, le cas échéant, leur plan de réussite scolaire.

Le PRS porte sur une durée de 4 ans et comprend une analyse de la situation de l'école, la définition des priorités et des objectifs, la mise en œuvre, l'évaluation et le bilan.

Les champs d'action choisis concernent 1) l'amélioration du climat scolaire et 2) améliorer les compétences langagières des élèves avec les deux sous-objectifs suivants: Promouvoir la lecture auprès des élèves et développer la capacité de s'exprimer de façon compréhensible et expressive.

PLAN DE RÉUSSITE SCOLAIRE

Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP)

La loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que chaque commune offre un encadrement périscolaire, dont les modalités sont définies conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Famille.

Le Plan d'Encadrement Périscolaire dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune: activités culturelles et sportives, activités de loisir et de récréation, études surveillées, aide aux devoirs à domicile, restauration, accueil avant et après les heures de classe....

Le PEP vise à renforcer le dialogue et la collaboration entre les écoles et les structures d'accueil, pour aboutir à une prise en charge cohérente et globale des enfants au long de la journée. En effet, les missions des deux institutions se complètent: la manière dont l'enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, le développement de ses compétences sociales et l'épanouissement de sa personnalité.

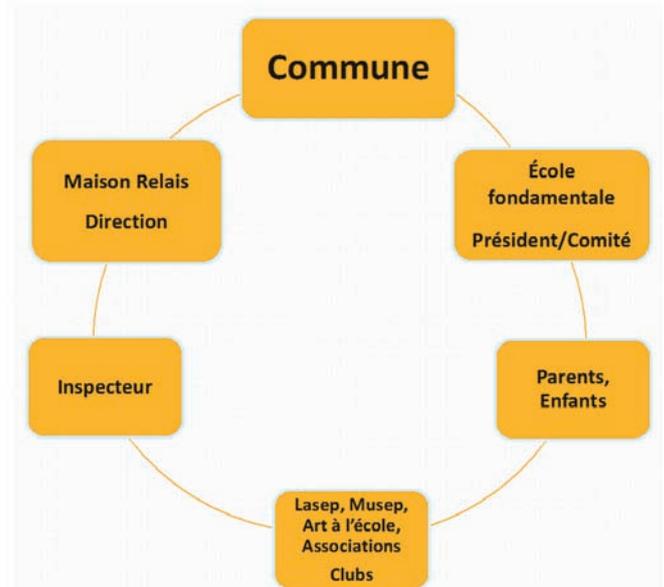
L'objectif prioritaire du PEP est de favoriser le dialogue et de coordonner les activités de l'école et des structures d'accueil, dans le respect de leurs missions spécifiques respectives. Le PEP facilite également l'utilisation commune des ressources et des infrastructures.

Le PEP est établi annuellement et lié à l'organisation scolaire. Il est élaboré par la commune en concertation avec le comité d'école et les responsables des structures d'accueil, tout en tenant compte de leurs spécificités éducatives respectives.

Dans une 1ère phase, le PEP dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune. Il se fonde sur la distinction claire entre l'horaire scolaire obligatoire (éducation formelle) et l'offre facultative (éducation non-formelle) proposée par les structures d'accueil.

Une commission interministérielle (Éducation nationale et Famille) a pour mission d'assurer le suivi des PEP sur le plan national.

Le comité d'école présentera le PEP de la commune de Steinfort aux représentants des parents d'élèves élus et, sur demande, à toute autre personne intéressée.





ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS À L'ÉCOLE FONDAMENTALE OCTOBRE 2013

Vous aimeriez participer activement à la scolarité de votre enfant?
Engagez-vous et devenez représentant des parents d'élèves !

WAHL DER GRUNDSCHUL-ELTERNVERTRETER OKTOBER 2013

Würden Sie gerne aktiv am schulischen Geschehen Ihres Kindes
teilnehmen? Machen Sie mit und werden Sie Elternvertreter!

ELEIÇÕES DE REPRESENTANTES DE PAIS DA ESCOLA UNDAMENTAL OUTUBRO 2013

Gostaria de participar activamente na escolarização do seu educando ?
Participe e torne-se representante de pais de alunos!

ÉCOLE FONDAMENTALE



Chers Parents,

Les prochaines élections des représentants des parents d'élèves auront lieu en octobre

Quelle est la mission des représentants des parents ?

Les représentants des parents d'élèves écoutent et soutiennent **tous les parents** qui en font la demande. Avec l'aide de l'école et de l'Agence pour le développement de la qualité scolaire (ADQS), les représentants des parents informent les autres parents des différentes activités qu'ils mènent et des réflexions auxquelles ils participent.

Les représentants des parents s'échangent avec **le comité d'école** et donnent leur avis sur le plan de réussite scolaire (PRS), l'organisation scolaire et la vie à l'école. Ils peuvent organiser des réunions et des manifestations pour toute la communauté scolaire.

Ils sont également représentés dans la **commission scolaire communale** en charge de l'organisation des écoles et dans la **commission scolaire nationale**. Celle-ci fait des propositions au ministre en rapport avec la qualité de l'École.

Qui peut devenir représentant des parents d'élèves ?

Tous les parents des élèves scolarisés dans l'enseignement fondamental peuvent être candidats.

Comment devenir représentant des parents d'élèves ?

Le Président du comité d'école écrit à tous les parents pour leur proposer d'être candidats. Cette lettre vous est envoyée 3 semaines avant les élections qui se déroulent tous les 2 ans en octobre. Si vous êtes intéressé(e), veuillez transmettre votre lettre de candidature au Président du comité d'école au plus tard trois jours avant les élections.

Tous les parents de votre école seront invités à élire leurs représentants (au moins 2 par école) lors d'une assemblée générale des parents.

Contacts et infos ADQS

Mme Diane CAROLIDES – diane.carolides@men.lu

Mme Elise AUBERT – elise.aubert@men.lu

ou tél.: 247-85278

Site internet : www.men.lu



Liebe Eltern,

die nächsten Wahlen der Elternvertreter finden im Oktober statt.

Was ist die Aufgabe der Elternvertreter?

Die Elternvertreter stehen **allen Eltern** mit Rat und Unterstützung zur Seite, die eine entsprechende Anfrage stellen. Mit zusätzlicher Hilfe von Seiten der Schule und der Agentur zur Entwicklung von Schulqualität (ADQS) informieren die Elternvertreter alle Eltern über verschiedene Aktivitäten und Veranstaltungen, an denen sie teilnehmen.

Die Elternvertreter besprechen sich mit dem **Schulkomitee** und geben ihre Einschätzung zum Schulentwicklungsplan (PRS), der Schulorganisation und dem Alltag an der Schule ab. Sie können Sitzungen und Veranstaltungen für die gesamte Schulgemeinschaft organisieren.

Zudem sind sie auch in der **Schulkommission der Gemeinde** vertreten, die sich um die Organisation der Schulen kümmert als auch in der **nationalen Schulkommission**. Letztere erstellt in Bezug auf die Schulqualität Vorschläge für das Ministerium.

Wer kann Elternvertreter werden?

Alle Eltern, deren Kinder in einer Grundschule eingeschrieben sind, können sich als Kandidaten melden.

Wie wird man Elternvertreter?

Der Präsident des Schulkomitees schreibt alle Eltern an und lädt sie ein, sich als Kandidat/Kandidatin zu melden. Dieses Schreiben wird ihnen drei Wochen vor der Wahl zugeschickt, wobei die Wahl alle zwei Jahre im Oktober stattfindet. Sofern sie Interesse haben, schicken sie ihre Bewerbung bis spätestens drei Tage vor der Wahl an den Präsidenten des Schulkomitees.

Alle Eltern der Schule werden eingeladen, ihre Elternvertreter (wenigstens zwei pro Schule) auf einer Generalversammlung der Eltern zu wählen.

Kontakt und Information ADQS

Mme Diane CAROLIDES – diane.carolides@men.lu

Mme Elise AUBERT – elise.aubert@men.lu

oder Tel.: 247-85278

Internet : www.men.lu



Caros Pais,

As próximas eleições dos representantes de pais de alunos terão lugar em Outubro.

Qual é a missão dos representantes de pais?

Os representantes de pais escutam e apoiam **todos os pais que os** solicitam. Com a ajuda da escola e da Agência para o desenvolvimento da qualidade escolar (ADQS), os representantes de pais informam os outros pais das diferentes actividades que gerem e as reflexões às quais participam.

Os representante de pais reúnem-se com **o comité da escola** e dão o seu parecer sobre o plano de sucesso escolar (PRS), a organização escolar e a vida na escola. Eles podem organizar reuniões e manifestações para toda a comunidade escolar.

Eles são igualmente representantes na **comissão escolar da câmara** a cargo da organização das escolas e na **comissão escolar nacional**. Esta faz propostas ao ministro em relação com a qualidade da Escola.

Quem pode tornar-se representante de pais de alunos ?

Todos os pais de alunos escolarizados no ensino fundamental podem ser candidatos.

Como tornar-se representante de pais de alunos?

O Presidente do comité da escola escreve a todos os pais para lhes propôr de serem candidatos. A carta é-lhe enviada três semanas antes das eleições que se desenrolam todos os 2 anos em Outubro. Se estiver interessado(a), queira transmitir a sua carta de candidatura ao Presidente do comité da escola o mais tardar 3 dias antes das eleições.

Todos os pais da vossa escola serão convidados a eleger os seus representantes (no mínimo 2 por escola) aquando de uma assembleia geral de pais.

Contacts et informações ADQS

Mme Diane CAROLIDES – diane.carolides@men.lu

Mme Elise AUBERT – elise.aubert@men.lu

ou tél.: 247-85278

Site internet : www.men.lu

Mir pisakke
keen Déier!



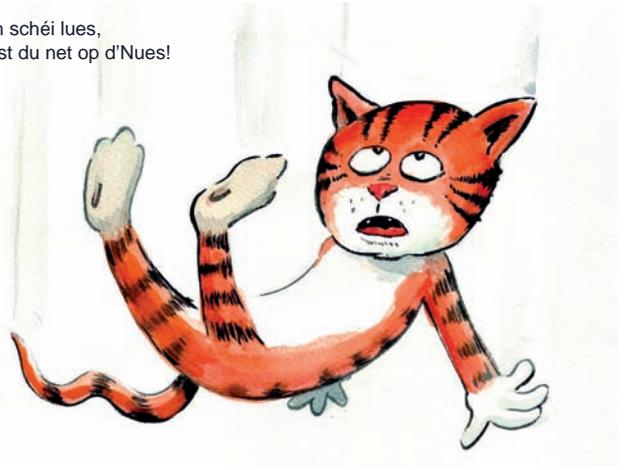
Mir spillen net mam Ball
am Klassesall!



Lafen am Gebai,
ass net an der
Rei!



Maach schéi lues,
da fällst du net op d'Nues!



Respektéier
Natur,
Mënsch an
Déier!



Verschwend net de
Pabeier,
dofir ass en ze deier!



Mir halen
d'Toilette
propper!



Alles wat op
Rieder ass,
däerf net mat
an d'Klass!!



Biischt a Pabeier looss' mir ston,
da brauch d'Botzfra sech net ze plon!



Depuis janvier 2012, l'Ecole Fondamentale Steinfort est membre du projet pilote «Ecoles associées / Partnerschulen» initié par l'Université du Luxembourg. Dans ce projet, l'École Fondamentale Steinfort s'est associée à l'Université du Luxembourg.

En tant que formateurs de terrains, les enseignants qui participent à ce projet accueilleront régulièrement des étudiants de la faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université du Luxembourg (formation Bachelor en Sciences de l'Éducation, BScE) dans leurs classes pour un stage de plusieurs semaines.

Le temps de terrain constitue pour les étudiants un contact prolongé avec les élèves en situation réelle et avec tous les autres acteurs du champ éducatif. En tant que formateurs de terrain, ces enseignants de l'Ecole Fondamentale Steinfort sont chargés de l'accompagnement et du suivi pédagogique des étudiants. (www.uni.lu)

Vu le succès du projet européen « Fruit for School – Uebst ass cool » l'Ecole Fondamentale de la Commune de Steinfort a décidé de continuer ce projet en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Le projet « Fruit for school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.

Un site internet a été mis en place pour informer tous les acteurs concernés: www.fruit4school.lu.



Fir d'Associatioun ASA –«Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn» ze ënnerstëtzen hunn d'Schüler am Schouljoer 2012/2013 Plastiksstëpp gesammelt. Et koumen der vill zesummen – ongefëier 620 Kilo. Mir fueren och am nächste Schouljoer mat dëser Aktioun weider.

Afin de soutenir l'ASA – la délégation luxembourgeoise de «Handi's Chiens» les élèves ont collectionné des bouchons en pvc. Pendant l'année scolaire 2012/2013 nous avons récolté beaucoup de bouchons – environ 620 kg. Cette action continuera pendant l'année scolaire 2013/2014.

INFO: www.assistenzhonn.com

Un de lëtzebuenger Ëmweltminister, fir matzehuelen
op déi nächst UN-Klimaschutzkonferenz



op Kannerféiss duerch d'Welt 2013

„Vill gréng Meilen fänken
an dobäi un d'Ëmwelt denken”

Infos unter www.klimabuendnis.lu

Op Kannerféiss duerch d'Welt 2013 (org. Klima-Bündnis Lëtzebuerg)

Cette année, l'Ecole Fondamentale Steinfort va participer pour la première fois à cette action et collectionnera en automne 2013 pendant quelques semaines autant de miles verts que possible. Les miles seront ensuite transmis aux participants au sommet mondial pour la protection du climat à Varsovie.

Tous les chemins parcourus au Luxembourg par des élèves et adolescents à pied, à vélo ou en bus/train peuvent être convertis en miles verts.

Plus d'infos sur l'action sont ici à votre disposition: www.klimabuendnis.lu

12e édition du «Schoulsportdag» (vendredi 24 mai 2013)

«Lätz Move»





Transport scolaire 2013-2014

L'Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

BUS	CHIEN	GIRAFE	CHIEN	GIRAFE
ALLER - vers les écoles	lu-ve	lu-ve	lu-me-ve	lu-me-ve
Kleinbettingen - École	7h48		13h48	
Hagen - école	7h52		13h52	
Steinfort - centre sportif	7h57		13h57	
Steinfort - centre sportif		7h45		13h45
Hagen - école		7h50		13h50
Kleinbettingen - école		7h55		13h55
Steinfort - cimetièr		8h05		
Hagen - école				13h55
Steinfort - centre sportif				14h00
Steinfort - cimetièr				14h05

BUS	GIRAFE	CHIEN	CHIEN	CHIEN	GIRAFE	GIRAFE	CHIEN
RETOUR - des écoles	lu-me-ve	ma-je	lu-me-ve	ma-je	ma-je	lu-me-ve	lu-me-ve
Kleinbettingen - École	11h52					16h05	
Hagen - école	11h57					16h10	
Steinfort - centre sportif				12h40		16h15	
Steinfort - cimetièr		11h45	11h45				15h55
Steinfort - centre sportif	12h02		11h55				16h05
Kleinbettingen - École					12h40		
Hagen - école		11h52	12h00	12h45	12h45		16h10
Kleinbettingen - rue de la Gare		11h57	12h05	12h50			16h15
Steinfort - École		12h02			12h50		

(Mir si) kee
Guss am Bus!!



ATTENTION: pour réduire le temps d'attente au bus scolaire des élèves des classes préscolaires de la Maison Relais, les cours de l'éducation préscolaire dans ces classes commenceront chaque matin à 8h05 et se termineront à 11h50.

Pour réduire les dangers de la circulation sur le chemin de l'école à tous les élèves, les parents effectuant un transport privé vers les écoles, sont cordialement invités à employer le grand parking du Centre Roudemer, donnant directement sur l'enceinte scolaire, pour déposer ou venir chercher leur(s) enfant(s). Ils y seront sous la surveillance d'un enseignant délégué 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe auprès des écoles.

Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, les enseignants prient les parents de bien vouloir les informer dès la rentrée scolaire par quel moyen se fait le retour à domicile de leurs enfants.



Chantier à Kleinbettingen (rue du Parc)

Jusqu'à l'achèvement des travaux routiers dans la rue du Parc à Kleinbettingen, ni le bus scolaire, ni les parents, ni les enseignants ne pourront accéder à l'école par la rue du Parc.

Par conséquent, le personnel enseignant et éducatif du cycle 1 organisera un accueil dans la cour de récréation derrière le bâtiment de l'école primaire à Kleinbettingen (rue de la gare). Une surveillance y est assurée le matin de 7h50 à 8h00 et l'après-midi de 13h50 à 14h00.

Les enfants qui arrivent avant 7h50 (précoce) ou après 8h00 resp. 14h00 devront être accompagnés par leurs parents jusqu'à leur classe. À cet effet ils devront impérativement passer par la cour de récréation de l'école primaire.

Après les cours (à 11h45 resp. à 16h00) les parents auront la possibilité de reprendre leurs enfants dans la cour de récréation derrière le bâtiment de l'école primaire.

Les enfants du précoce qui ne sont pas repris à 11h45 (les mardis et jeudis) retourneront avec leur institutrice dans la cour de l'école préscolaire pour y attendre leurs parents.

Le bus qui assure le transport des enfants vers la Maison Relais à Steinfort s'arrêtera également devant le bâtiment de l'école primaire (rue de la Gare).

Le collège des bourgmestre et échevins prie les parents concernés d'excuser d'éventuels désagréments dus à ce chantier et les remercie de leur compréhension.



LASEP STENGEFORT

LIGUE DES ASSOCIATIONS
SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Léif Kanner, léif Elteren



En Dënschden, 24. September 2013 fänken
d'Aktivitéiten vun der Lasep neess un.
Fir Spill, Sport a Spaass ass gesuergt.

Rendez-vous ass an der Sportshal:

Dënschdes de 24.09 fir

d' 1.-3. Schouljoer: 14.15-15.15 Auer

d' 4.-6. Schouljoer: 15.15-16.15 Auer

Donneschdes de 26.09 fir

den Cycle I 14.00-15.00 Auer

D'Kanner sollen hir Sportssaachen matbréngen!

D'Cotisatioun fir dat ganz Joer ass 20€



Reprise des activités: mardi le 24 septembre pour les
1-3 année d'études 14h15 - 15h15
4-6 année d'études 15h15 - 16h15
jeudi le 26 septembre pour le
cycle I 14h00 – 15h00

La **LASEP** offre aux enfants des activités sportives,
des jeux et de l'amusement.

Les enfants doivent apporter leurs affaires de sport.

La cotisation pour toute l'année s'élève à 20€

Responsables: Kirsten Schley-Bäcker (Cycle I)

tél.: 26 29 69 19

Jhang Rauchs

(1-6 Schouljoer)

tél.: 399 313 314

Heimat mellen ech mäi Kand un, fir un de Sportsnomëtteger vun der

LASEP deelzehuelen:

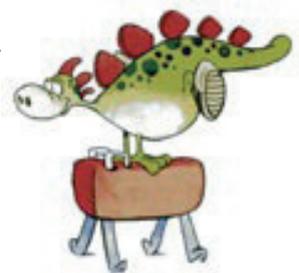
Numm a Virnumm:

Matricule:

Klass: Titulaire:

tél.:

(à contacter en cas d'urgence: malaise, accident)



Vacances et congés scolaires 2013-2014

L'année scolaire commence le lundi 16 septembre 2013 et finit le mardi 15 juillet 2014.

Vacances scolaires

VACANCES & CONGÉS	DATE DÉBUT (INCLUS)	DATE FIN (INCLUS)
Congé de la Toussaint	samedi 26 octobre 2013	dimanche 3 novembre 2013
Vacances de Noël	samedi 21 décembre 2013	dimanche 5 janvier 2014
Congé de Carnaval	samedi 15 février 2014	dimanche 23 février 2014
Vacances de Pâques	samedi 5 avril 2014	lundi 21 avril 2014
Congé de la Pentecôte	samedi 7 juin 2014	dimanche 15 juin 2014
Vacances d'été	mercredi 16 juillet 2014	dimanche 14 septembre 2014

Jours et congés isolés

JOURS ET CONGÉS ISOLÉS	DATE
St Nicolas	vendredi 6 décembre 2013
Fête du Travail	jeudi 1 ^{er} mai 2014
Pèlerinage à N-Dame de Luxembourg	vendredi 16 mai 2014
Ascension	jeudi 29 mai 2014
Fête nationale	lundi 23 juin 2014

Remarques

- 1) Les classes chôment le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg: le vendredi 16 mai 2014.
- 2) La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 16h00.
- 3) Vu la situation particulière dans la commune de Steinfort où les cérémonies solennelles de la 1^{ère} communion ont lieu au début de la soirée du dimanche 18 avril 2014, les enseignants des 3^{èmes} années d'études accepteront d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves concernés au cours de la matinée.

(Attention: les dates de ce congé ont changé par rapport à un règlement grand-ducal antérieur qui le fixait du 24 mai 2014 au 1^{er} juin 2014)

L'année scolaire 2014/2015

L'année scolaire commence le lundi 15 septembre 2014 et finit le mercredi 15 juillet 2015.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 25 octobre 2014 et finit le dimanche 2 novembre 2014.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 20 décembre 2014 et finissent le dimanche 4 janvier 2015.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 14 février 2015 et finit le dimanche 22 février 2015.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 4 avril 2015 et finissent le dimanche 19 avril 2015.
5. Jour férié légal: le vendredi 1^{er} mai 2015.
6. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 14 mai 2015.
7. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 23 mai 2015 et finit le dimanche 31 mai 2015.
8. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le mardi 23 juin 2015.
9. Les vacances d'été commencent le jeudi 16 juillet 2015 et finissent le lundi 14 septembre 2015.





ECOLE FONDAMENTALE
STEINFORT

Edité par l'Administration communale de Steinfort
Service des Relations Publiques
B.P. 42 • L- 8401 Steinfort
en collaboration avec le comité d'école

Photos: [istockphoto.com](https://www.istockphoto.com) / Yves Cruchten
Illustrations: Ingo Schandeler



COMMUNE DE
STEINFORT